BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS



VALENCE EN BRIE

Habitants: 549

Valençoises - Valençois Chef lieu de Canton :

Le Chatelet en Brie

Arrondissement:

Melun

Département :

Seine-et-Marne

22ème ÉDITION

RÉDACTION-DOCUMENTATION DIFFUSION

MAIRIE

Directeur : Anne-Marie REDON Rédacteur en Chef : Daniel REDON

Commission Presse

J. Beaudenon - C. Jacquet P. Couturier - C. Petit D. Jacquet - R. Monnet R. Verstraete

PHOTOS:

La République de Seine-et-Marne Le Parisien La Délivrance C. Petit

DÉPOT LEGAL 86 A RC 0/5 1986

SOMMAIRE _

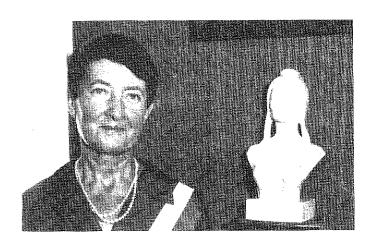
- Le Recensement
- Réunions du Conseil

7 Février 1990

22 Mars 1990

16 Mai 1990

- Classe de Neige
- Hommage à Jacques BLANQUET, conseiller municipal
- Nos joies nos peines
- Votre retraite
- Aide au Logement
- Adresses et renseignements utiles.



Le Recensement existe depuis l'Antiquité

Le dénombrement des habitants d'un pays est une pratique aussi ancienne qu'universelle. On en retrouve les traces dans les premières civilisations de l'histoire, en Assyrie, en Egypte, en Chine, il y a 5 000 ans! Il s'agissait d'une pratique courante à Athènes et surtout à Rome.

En France, les dénombrements semblent être ignorés de l'époque médiévale. Il faut attendre 1328 pour avoir un document d'ensemble de la population : l'état des paroisses et des "feux" (on dirait aujourd'hui des ménages), demandé par Philippe VI de Valois. A cette époque, la population aurait compté environ 19 millions d'habitants. Le renforcement du pouvoir central s'accompagne du désir croissant de mieux connaître la population. En 1539, François 1er prescrit l'enregistrement des naissances et Henri III, en 1579, celui des mariages et des décès sur les registres paroissiaux. Ce sont les premiers "états civils" des Français.

C'est avec la montée des "lumières" (XVIIIe siècle) que revient la préoccupation du chiffrage démographique, mais c'est Napoléon Bonaparte qui fait réaliser en 1801 le premier recensement moderne en France : 33 millions d'habitants dans les 98 départements d'alors.

31 recensements ont été réalisés depuis cette date. Depuis 1946, les recensements ont eu lieu en 1954, 1962, 1968, 1975 et 1982.

Les informations recueillies par l'agent recenseur sont confidentielles, notamment vis à vis du fisc ou de la justice.

L'INSEE a tout prévu ou presque... pour permettre au recensement 1990 de se dérouler dans de bonnes conditions. Les lacunes du dernier recensement ont été corrigées : Les bulletins étaient plus clairs, la formation des agents recenseurs de meilleure qualité. Le recensement dénombre la population légale de chaque commune.

A Valence, nous comptons désormais 240 habitations et 549 habitants.

Le recensement permet de déterminer le nombre de conseillers municipaux - 11 avec moins de 500 habitants - 15 avec plus de 500 habitants.

Le recensement permet également de fixer, en partie, la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.)

Par contre, la participation financière à de nombreux Syndicats intercommunaux (comme le Sirmotom) ou à des services rendus par le département ou l'Etat est calculée sur le nombre d'habitants. Le nombre d'habitants ayant augmenté, notre participation sera plus importante.

Deux cent textes réglementaires (comme entre autres l'installation d'une pharmacie) s'appuient sur ce chiffre d'où son importance.

Je tiens, au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, à remercier très sincèrement notre agent recenseur, Madame Paulette COUTURIER, Conseillère Municipale, qui a effectué cet important travail de "mains de maître".

Le Maire

RECENSEMENT 1990

Après contrôle du Délégué de l'I.N.S.E.E. la population de VALENCE-EN-BRIE, au 31 Mars 1990 est de :

549 HABITANTS

Madame COUTURIER remercie toutes les Valençoises et tous les Valençois du sympathique accueil qui lui a été reservé lors de son passage pour le recensement 1990.

Mme Paulette COUTURIER Conseillère Municipale

RALLYE INTERCOMMUNAL

C'est la Commune de FÉRICY qui organise le Rallye Intercommunal le 16 Septembre 1990 sous le thème de l'Europe

La commune de VALENCE portera les couleurs de l'Allemagne

Pour tous renseignements, contacter Thierry Rouquet Conseiller Municipal.

Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le sept février à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : Mr D. JACQUET 1er adjoint, MMmes BEAUDENON, 2ème adjoint et BERMOND, 3ème adjoint, MMrs R. ROUSSEAU, G. ROBERT, Th. ROUQUET, R. MONNET, Mme P. COUTURIER, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Mr J. BLANQUET avait donné pouvoir à Mme REDON et Mr D. DAVID.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu du 27 Décembre 1989, celui-ci est adopté.

TEMPETE DU SAMEDI 3 FEVRIER 1990

De nombreux dommages ont été subis par les bâtiments communaux : église, salle polyvalente, ancien presbytère, école, mairie...

Fort heureusement, notre assurance S.A.M.D.A. couvre la tempête.

Après un appel téléphonique, une lettre recommandée fut envoyée dès le lundi 5 Février.

L'expert est venu sur les lieux le mardi 6 Février. La commune fut représentée par Mr MONNET, conseiller municipal.

TRANSPORTS POUR FONTAINEBLEAU

Mme REDON informe ses collègues des différentes possibilités. Il n'est pas question de risquer de mettre en péril les transports scolaires qui fonctionnent bien, grâce au Président du Syndicat d'HERICY, Mr TOSTAIN. Nous l'en remercions chaleureusement. La prudence s'impose en ce domaine. Il est décidé d'attendre. Il nous faut connaître les positions des communes de FERICY et MACHAULT.

ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR 1991

Le conseil municipal décide de demander des subventions d'assainissement sur le programme 1991 pour desservir l'atelier de Mr HADROT, chemin de Beauregard (vers le chateau d'eau). Le terrain est situé en UBa au plan d'occupation des sols.

Mme le maire va demander aux services de la Direction Départementale de l'Equipement de préparer un dossier d'inscription.

STATION D'EPURATION - EXTENSION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES BOUES

Production annuelle des boues en 1988 : 328 m3 Surface actuelle des lits de séchage : 60 m2

Nous avons deux possiblités :

1) - Extension de la surface des lits de séchage de 60 m2, ce qui permettrait de disposer d'une surface totale de 120 m2. Le coût approximatif serait de 850 F/m2 soit :

au total $850 \text{ F} \times 60 \text{ m2} = 51,000 \text{ F} \text{ TTC}$.

- Ce coût n'est donné **qu'à titre indicatif** (il a été déterminé à partir du coût d'installations similaires réalisés récemment dans la région).
- Ce prix suppose que le terrain soit préparé et qu'il ne reste à réaliser que de petits terrassements manuels (buse + remblaiements nécessaires en plus).

2) - Création d'un silo de stockage en béton armé avec agitateur, canalisations de liaisons, armoire et réseau électrique, regard de reprise.

Coût approximatif: 400.000 F TTC.

En raison de la très grande différence de prix entre les deux solutions, le conseil municipal opte pour la 1ère solution et demande à Mme le maire de solliciter les subventions nécessaires auprès notamment de l'Agence de Bassin Seine-Normandie; auprès de la Région et du Département.

FOYER POLYVALENT - TRAVAUX - Commande d'avis technique

Mission confiée à S.O.C.O.T.E.C.

- Examen sur place du solivage et de la poutraison existants servant de future ossature aux planchers hauts du rez-de-chaussée et de l'étage.
- Vérification par le calcul de la stabilité à froid de ces planchers à partir des hypothèses suivantes :
- épaisseur de la dalle (à nous indiquer)
- revêtements de sols (poids au m2) à nous indiquer;
- cloisons (à nous indiquer)
- surcharges libres
- Rédaction d'un rapport précisant nos conclusions.

Documents remis à S.O.C.O.T.E.C.

- En possession d'un dossier établi par Mr DON-NADIEU (nov. 1988).

Montant des honoraires de S.O.C.O.T.E.C. hors taxes :

- 5.500 F (Cinq mille cinq cents Francs)
- 6.523 F TTC (Six mille cinq cent vingt trois Francs).

Le conseil municipal :

- fixe le taux des vacations de police de l'employé municipal présent lors d'obsèques : 50 Francs.

Le repas des anciens est fixé au dimanche 4 mars 1990 à 12 h 30. Il aura lieu au restaurant "Le Petit Saint-Hubert".

La réunion avec les nouveaux habitants aura lieu le samedi 3 mars 1990 à 11 heures.

INFORMATIONS

- Sécurité routière - Correspondant communal.

Mme REDON donne lecture d'un courrier de Mr le préfet :

"malgré les conseils réitérés destinés aux conducteurs, les accidents de la route continuent à provoquer la mort ou l'invalidité d'un nombre très élevé de nos concitoyens; c'est particulièrement et malbeureusement le cas en Seine-et-Marne. Aussi la sécurité routière est-elle devenue l'un des objectifs prioritaires du gouvernement; pour ma part et dans le département, j'ai pris un certain nombre de mesures pour lutter contre ce véritable fléau qui à lui seul représente deux fois plus de victimes que le SIDA, les accidents du travail, les bomicides, et la drogue.

Par leur influence et leur rôle prépondérant, les élus locaux sont des partenaires naturels de cette action nationale. La politique qu'ils conduisent dans le domaine de l'aménagement des quartiers, de la protection des écoliers, des plans de circulation routière, participe de façon quotidienne à cet impératif.

Il me parait important d'intensifier cet effort. C'est pourquoi il me semblerait utile que vous acceptiez de désigner un adjoint ou un conseiller municipal pour assumer plus particulièrement la responsabilité de suivre les problèmes de la sécurité routière dans votre commune.

Ce membre de votre conseil municipal pourra devenir l'interlocuteur privilégié de la Préfecture, tant pour bénéficier des informations que nous serons susceptibles de lui faire parvenir sous votre convert, que pour attirer l'attention des services compétents sur les problèmes particuliers qui peuvent se poser sur le territoire de votre commune."

- Mr Daniel JACQUET,
- Mr René MONNET, suppléant, ont été désignés.

E.D.F nous communique que, par un souci de gestion, les relevés des compteurs ne seront désormais réalisés que 2 fois par an, soit vers le 15 Février 1990 et le 15 Août 1990.

Fonds de compensation de la T.V.A. 1989 - la somme de 89.872 F a été reçue - décret du 6/9/1989 portant application des dispositions de l'article 42 de la loi No. 88 1193 du 29/12/1989.

Redevance des mines sur les hydrocarbures liquides ou gazeux

L'article 1519 du Code Général des Impôts prévoit la perception au profit des communes, d'une redevance sur les quantités de pétrole brut extrait sur leur territoire par les concessionnaires, les titulaires de permis d'exploitation ou les explorateurs de mines de pétroles.

Par arrêté interministériel du 17 Octobre 1989, le taux de la redevance communale des mines applicable en 1989 a été déterminé.

Le taux de cette redevance a été fixé à 20,30 F par tonne extraite.

Notre commune doit percevoir à ce titre, la somme de 7.857 F dont le versement sera effectué par les soins de la Trésorerie Générale.

Amendes de police relatives à la circulation routière - nous avons touché 1.500 F le 8/12/1989 (doivent être utilisés au financement des opérations de sécurité routière) Le dossier envoyé concernait l'installation d'un sens unique rues E. Parquet et M. Lafon. Coût des différents panneaux :

H.T. 12.126,95 F T.V.A. 18,6% 2.255,61 F 14.382,56 F

Taxi collectif - Coût -

Dépenses = 19.470 FRecettes = 5.451,40 FPart commune = 14.018,00 F

Tickets taxi = 5,10 F - Garantie de recettes = 55 F

Piscine pour les élèves des Classes de Mr et Mme PETIT

Coût: 16.923,60 F
Subvention du Conseil Général pour le transport -4.842,36 F
12.081,24 F

- Séance piscine = 350 F
- Heure moniteur = 55 F
- 1 transport cars LOSAY = 400 F.

Les enfants fréquentent la piscine à partir de 5 ans - 1 an avant le cours préparatoire.

Guirlandes électriques - 4 - (pour les fêtes) coût TTC 2.182,24 F.

Recensement général de la population de 1990 Du 5 Mars au 5 Avril 1990 (décret No. 89 274 du 26 Avril 1989).

S.I.R.M.O.T.O.M. Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères -

Coût pour l'exercice 1990 :

- Cotisations ordinaires par habitant 0,50 F x 495 Habitants - Etat de répartition des frais d'exploitation de l'usine d'incinération	
par habitant 58,37 F x 495 Habitants	
- Frais de collecte charge par Ht 130,77 F x 495 Habitants	
- Amortissement de la dette	
Remboursement capital = 6.824,74 F	
Intérêts = 1.548,28 F	2.499,15 F
- Frais d'Admnistration Générale	
soit 105.245,57 F : 495 Habitants = 212,61 F Pour 1989 = 96.010 F (Valençois No. 19, p3)	TOTAL: 105.245,57 I

Mme le maire souligne la confidentialité des informations recueillies et demande à chacun de réserver le meilleur accueil à la personne chargée du recensement, Mme COUTURIER.

Centre Départemental de lutte contre la pollution analyse d'eau d'alimentation à l'école : eau de bonne qualité.

Mlle Véronique VERSTRAETE est nommée agent auxiliaire à compter du 23 Janvier 1990 durant l'indisponibilité de Mme VERSTRAETE qui s'est cassée la iambe.

Mme REDON remercie Mme BERMOND, Mme COUTURIER - Mr MONNET d'avoir bien voulu assurer les permanence à la mairie durant l'arrêt de maladie de Mme GRIMOIN du 2 au 5 Janvier 1990.

Voeux -Nombreuses cartes de voeux reçues de Mr le président de la République, Mr le Ministre de l'Intérieur - Mr le Préfet - MMrs les Sénateurs - Mr le Directeur du Cabinet du Préfet - Mr le Secrétaire Général de la Préfecture - Mr le Président et Mr le Vice-Président du Conseil Génréral - Mr HYEST, député - Mr VIVIEN, député - Mr LE GUEN, conseiller général - Mr le percepteur - Sté des Eaux - D.D.E. - D.D.A. - Pompiers - Commissaires de Police de Montereau, Melun, Fontainebleau - Gendarmerie - F.O. C.E.L. - Croix Rouge et nombreux maires du canton, etc..

Centre d'Interventions Principal de Montereau

Interventions du 1er Janvier 1989 au 31 Décembre 1989. Commune de VALENCE EN BRIE

Incendie	02		
Feux de cheminée	02		
Asphyxies			
Sauvetages d'animaux	01		
Secours routiers	06		
Transports malades et blessés	13		
Epuisement de caves ou sous-sol			
Destructions de nids de guèpes	09		
Opérations diverses	02		
Sans interventions	01		
Fausses alertes			
Total	36		
	Victimes	Ble	ssés
INTERVENTIONS	décédées	Graves	Légers
Apphysics			
Asphyxies		01	06
Secours routiers		01	
Autres	01	07	05
TOTAL	01	08	11
		L	

Coût annuel 24,50 F par habitant x 495 = 12.127,50 F.

COMPTE RENDU RÉUNIONS ou RENDEZ-VOUS

001.22 12 2021,2 0 1020.			
4 Janvier 1990	Révision de la liste électorale.	29 Janvier 1990	Révision de la "Taxe d'habitation 1989".
	Electeurs inscrits au 10 Janvier 1990 = 357. Inscrits au 28 Février 1989 = 350 Inscriptions = 16 Radiations = 9.	31 Janvier 1990	15 h - Foyer polyvalent - commission des travaux. 17 h - Gendarmerie LE CHATELET-EN-BRIE - visite du Capitaine SEURAT (de MELUN).
5 Janvier 1990	Départ à la retraite de Mr , LECORCHE.		18 h 30 - MACHAULT - réunion : transports sur
7 Janvier 1990 25 Janvier 1990	Présentation des voeux. 14 h - Rendez-vous avec Mr	2 Février 1990	FONTAINEBLEAU, LE CHATELET-EN-BRIE : Amicale des maires.
	HERISSON de "Jeunesse et Sports" - Foyer polyvalent. 16 h - Galette offerte aux anciens par le maire, les ad- joints - galettes faites par Mr MONNET, notre conseiller municipal; Nous le remer- cions.	5 Février 1990	18 h - LE CHATELET-EN-BRIE - Au Collège "Découverte de l'Astronomie". 20 h 30 - Réunion pour l'organisation de la fête communale qui aura lieu les samedi 12 et dimanche 13 Mai 1990.

Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le vingt deux mars à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : Mr D. JACQUET, 1er adjoint, MMmes BEAUDENON, 2ème adjoint et BERMOND, 3ème adjoint, MMrs R. ROUSSEAU, G. ROBERT, Th. ROUQUET, R. MONNET, Mme P. COUTURIER, conseillers municipaux.

Etaient absents: Mr BLANQUET et Mr DAVID ayant donné pouvoir à Mr ROUQUET.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 7 Février 1990, celui-ci est adopté.

Le compte administratif 1989 et le budget primitif 1990 furent examinés par les commissions communale et extra-communale des finances le mercredi 14 Mars 1990.

Mr BAQUET receveur municipal à Le Chatelet-en-Brie était présent à la réunion du conseil municipal du 22 Mars 1990

COMPTE ADMINISTRATIF 1989

Aux termes de l'article L 121.13 du Code des communes dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président, Mme le maire propose que Mr D. JACQUET, 1er adjoint, soit élu.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Le conseil municipal entend la lecture du compte administratif 1989 par Mme GRIMOIN, secrétaire, et en accepte les résultats à l'unanimité (le maire ne prenant pas part au vote).

Section de fonctionnement Dépenses Recettes Excédent	Réalisé 1.462.185,74 F 4.268.506,74 F 2.806.321,00 F
Section d'investissement Dépenses Recettes	208.849,22 F 383.858,82 F
Excédent Résultat global Excédent	175.009,60 F 2.981.330,60 F

Par rapport au compte administratif 1988, nous avons en plus 714.961 F soit 2.981.330,60 - 2.266.369,00 = 714.961,60 F.

Cet excédent important : 2.981.330,60 F va nous permettre de financer nos travaux, comme nous l'avions promis.

- Sans augmentation d'impôts
- Sans emprunt

aussi bien pour le foyer polyvalent que pour le contrat rural.

Jamais la commune n'a eu un tel excédent et il sera unique en raison des travaux qui doivent être réalisés.

BUDGET PRIMITIF 1990

- Dépenses - Recettes	Fonctionnement 2.554.740 F 2.554.740 F
- Dépenses - Recettes	Investissements 632.341 F 632.341 F

Après présentation du budget, chapitre par chapitre, par Mme GRIMOIN, secrétaire, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Libellés	Investiss	ements	Fonction	inement	Ense	mble
Libelles	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
		COMPTE ADM	INISTRATIF	PRINCIPAL		
Résultats reportés				2.266.373,54		2.266.373,54
Opérations de l'exercice	208.849,22	383.858,82	1.462.185,74	2.002.133,20	1.671.034,96	2.385.992,02
TOTAUX	208.849.22	383.858,82	1.462.185,74	4.268.506,74	1.671.034,96	4.652.365,56
Résultats de clôture		175.009,60		2.806.321,00		2.981.330,60
Restes à réaliser	3.168.776,08	1.031.983,10		w	3.168.776,08	1.031.983,10
TOTAUX CUMULÉS	3.377.625,30	1.415.841,92	1.462.185,74	4.268.506,74	4.839.811,04	5.684.348,66
RÉSULTATS DÉFINITIFS	1.961.783,38			2.806.321,00		844.537,62

VOTE DES QUATRE TAXES

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la 5ème année consécutive de ne pas augmenter les impôts.

TRAVAUX EGLISE SAINT-NICOLAS

Le conseil municipal:

- autorise Mme le maire à signer l'avenant No. 1 avec l'entreprise VENET - 6, rue de la Croix - La Brosse par Héricy 77850.

Il est décidé de refaire la voute de la nef entièrement - 70% en plus des 30% prévus pour une somme de 116.251 F hors taxes - TTC 137.873.68 F.

- accepte de devis de l'entreprise de menuiserie S.A. R.L. RACOLLET 13, rue Grande 77250 Moret/Loing Travaux découverts du fait du mauvais état de la charpente et qui sont impératifs pour consolider l'édifice pour une somme de 66.220 F hors taxes TTC 78.536.92 F.
- accepte le devis de l'entreprise NOUFRAY à Valence-en-Brie pour une somme de 18.811 F hors taxes TTC 22.309,84 F

INFORMATIONS

Assurances commune - Contrat Villasur - 1/1/1990 Le tarif 1989 a été maintenu en 1990, malgré l'indexation des garanties prévues au contrat

22.115,06 F

- Prime nette : 20.666,00 F - dont taxes 1.449,06 F.

La part afférente aux assurances de personnes est de 3.728 F.

La part afférente aux responsabilités transférées au titre des lois de décentralisation est de 471,92 F.

Pour la tempête - Franchise de 2.568 F prévue au Contrat (lettre du 1er Mars 1990 suite à notre déclaration).

Salle Polyvalente - Révision de l'électricité suite à la visite de S.O.C.O.T.E.C. remise en conformité des équipements électriques :

Hors taxes + éclairage extérieur	9.255,00 F 2.355,00 F
TVA 18,60%	11.610,50 F 2.159,55 F
TTC	13.770,05 F

Travaux effectués par l'entreprise NOUFRAY.

École - Travaux effectués par l'entreprise TISSIER

Chaufferie et Toiture	4.835,00 F
TVA 18,60%	899,31 F
TTC	5.734,31 F

Achat d'une tronçonneuse - cadeau offert à Mr LECORCHE pour son départ à la retraite

Coût	2.006,75 F
TVA 18,60%	373,25 F
TTC	2.380,00 F

achetée chez Mr ARRIVAULT "Garage de Valence".

Classe de neige 1990 - à La Chapelle d'Abondance - Haute Savoie - du 24 Janvier au 6 Février 1990 durant 14 jours.

Coût: Nombre de participants: 14 élèves + 1 maître + 2 animateurs = 17 participants.

Prix de journée : 238,82 F Prix de revient pour un partici	pant : 238,82 F x 14 J =	= 3.343,52 F.
Facture F.O.C.E.L. 238,82 x 14 Transport car MELUN aller et		56.840,00 F 700,00 F
		57.540,00 F
Subvention Conseil Général	2.500 F	
Participation parents	8.400 F	
Bénéfice bal du 23/9/89	9.244 F	
Bénéfice Ball-Trap	5.090 F	-25.234,00 F
Pa	rticipation commune	32.306,00 F

Carrière à ciel ouvert de calcaire sur le territoire de la commune d'Echouboulains - exploitation autorisée par arrêté préfectoral No. 90 DAE 2 M 016 du 2 Mars 1990.

Obtention de cartes d'identité et passeports français

Mme le maire donne lecture de la lettre reçue de la Préfecture :

"Chaque année, dans les mois qui précèdent les vacances d'été, nous sommes amenés les uns et les autres à constater un accroissement très sensible du nombre des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports. Or, la réception massive et soudaine de demandes de ce type est une cause importante de retard dans le traitement des dossiers et très souvent ne permet pas de donner satisfaction dans de très brefs délais.

C'est pourquoi dans le but de servir au mieux et dans les meilleurs délais les babitants de votre commune, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir appeler l'attention de vos administrés par voie d'affiche ou par tout autre moyen à votre convenance sur la nécessité de ne pas attendre le dernier moment pour effectuer les démarches pour l'obtention de ces documents. Je compte sur votre collaboration pour obtenir que les demandes de cartes nationales et de passeports soient faites suffisament tôt et dans la mesure du possible étalées dans le temps."

Élagage des arbres - Mme le maire donne lecture de conseils donnés par l'E.D.F.

"Comme les évènements climatiques de Février nous l'ont rappelé, les chutes d'arbres ou de branches sont à l'origine d'une part très importante des accidents et des dégats matériels qui ont, directement ou indirectement des incidences sur notre vie.

Les réseaux de téléphone, d'éclairage public ou d'électricité, lorqu'ils subissent ce type d'avaries, ne peuvent être réparés rapidement, malgré l'utilisation de moyens importants. C'est pourquoi, chaque propriétaire d'arbres doit être conscient de la responsabilité des dommages qu'il peut subir ou occasionner à des tiers, et à leurs conséquences sur les services publics;

Il faut également préciser que, pour la collectivité, et donc pour chaque citoyen, la réparation des avaries est toujours plus onéreuse que les actions permettant leur prévention.

Il vaut mieux prévenir que guérir.

En effectuant un élagage régulier de vos arbres, vous faites de la prévention : si nécessaire, vous obtiendrez des conseils auprès de l'agence locale E.D.F.-G.D.F. dont le numéro de téléphone est 60 96 36 46."

Analyse d'eau d'alimentation

par le centre départemental de lutte contre la pollution : eau de bonne qualité.

Mutuelle des Anciens Combattants de Valence

Mme REDON fait état de la lettre du 10/2/1990 de Mr MARCHAL, qui se maintient à la présidence de la mutuelle. Le conseil municipal tient à le remercier sincèrement de son dévouement et des nombreux services rendus.

Semaine Nationale des paralysés et infirmes civils

Du 19 Mars au 25 mars 1990 - sous le thème de "Coup de pouce pour mieux vivre".

Recensement 1990 - effectué par Mme COUTURIER, conseillère municipale. Nous tenons à la remercier de cette enquête très importante qu'elle a menée de "main de maître".

Valence compte maintenant 240 habitations et 549 habitants. Nous étions 495 au recensement de 1982, soit un accroissement de 10% de la population.

COMPRE RENDU DE RÉUNIONS OU RENDEZ-VOUS

26 FÉVRIER 1990	Rendez-vous avec D.D.A. problème des drainages. Rendez-vous avec architecte des bâtiments de France : travaux de l'église. Rendez-vous avec S.O.T.R.	12 MARS 1990	Eglise: travaux. 15 h - Rendez-vous avec Mr BACQUET, percepteur à Le CHATELET-EN-BRIE - Compte administratif 1989 - Budget primitif 1990.
3 MARS 1990	A.C.O. pour local technique. 11 h - Réception des nouveaux habitants.	14 MARS 1990	Commission des finances communale et extra- communale : compte ad- ministratif 1989 - Budget
4 MARS 1990 5 MARS 1990	Repas des anciens au res- taurant "Le Petit Saint- Hubert". Rendez-vous avec l'archi-	19 MARS 1990	primitif 1990. Rendez-vous avec architecte : travaux de l'église.
8 MARS 1990 10 MARS 1990	tecte des bâtiments de france : travaux de l'église. Visite de Mr HYEST, député. Eglise "Portes ouvertes" - travaux en cours de 10h à 12	21 MARS 1990	14 h 30 - MELUN - Étude de Me SEGUIN, notaire : acquisition d'une parcelle pour le cimetière. 18 h 30 - LE CHATELET-
	h. 15 h - Rendez-vous pour la fête communale dimanche 13 Mai avec Didier EYMIN "Air et Aventure" 1er re- cordman du monde de parapente.	22 MARS 1990	EN-BRIE: Amicale des maires. MELUN: Conseil Général - 200 ans - Expo. LE CHATELET-EN-BRIE: au collège "Rosa Bonheur" - Expo avec Mr LE GUEN, notre conseiller général.

Précisions ultérieures données par le maire au sujet des impôts

- Revalorisation des valeurs locatives - Loi de finances pour 1990 No. 89 935 du 29/12/89.

Pour 1990, il doit être fait application aux valeurs locatives des coefficients de:

1 pour les propriétés non baties

1,01 pour les propriétés baties (taxe babitation, foncier bati).

Comme l'année dernière, il y aura application aux bases d'imposition des impôts directs locaux d'un coefficient déflateur de 0.960 (en 1989, il était de 0.948).

- Les frais de confection des rôles restent inchangés, 4% pour la taxe d'habitation (taux de prélèvement effectué par l'Etat pour la confection des rôles) 7,60% pour les autres taxes (foncier bati, non bati, taxe professionnelle).
- La taxe des ordures ménagères (sur le foncier bati).

La taxe est égale

Coût des ordures ménagères

Valeurs locatives

 $\frac{105.246 \times 100}{1.465.730} = 7,18$

La taxe devrait être de

En 1989, sur les feuilles d'impôts = 6,74%. En 1990, le coût des ordures ménagères devrait être de 105.246 F. Donc en 1990, du fait de la revalorisation des bases d'imposition fixées par le gouvernement, compte tenu du coefficient déflateur, la commune n'augmentant pas les taux, les taux du département et de la région ayant légèrement augmentés, si les chiffres recueillis sont exacts, les différentes taxes - taxe habitation - foncière sur les propriétés baties devraient augmenter de +2,27% et la taxe sur les propriétés non baties de +1,26%, sauf évidement cas particuliers : travaux, révision de la valeur locative.

- Taux d'imposition communaux pour l'année 1990, ils sont inchangés par rapport à 1989 - 1988 -1987 - 1986.

	-
Taxe d'habitation	11,77%
Taxe foncier bati	25,60%
Foncier non bati	71,32%
Taxe professionnelle	12,07%

- Département - En 1990, les taux sont :

	1990	1989
Taxe d'habitation	4,62%	4,45%
Foncier bati	7,54%	7,48%
Foncier non bati	20,96%	20,80%
Taxe professionnelle	4,67%	4,63%

-Région -

21031011		
	1990	1989
Taxe d'habitation	0,637%	0,554%
Fóncier bati	0,568%	0,494%
Foncier non bati	0,985%	0,857%
Taxe professionnelle	0,668%	0,581%

Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le seize mai à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : Mr D. JACQUET, 1er adjoint, Mmes BEAUDENON, 2ème adjoint et BERMOND, 3ème adjoint, MMrs R. ROUSSEAU, G. ROBERT, Th. ROUQUET, R. MONNET, Mme P. COUTURIER, conseillers municipaux.

Etait absent et excusé (1ère partie de la réunion) Mr D. DAVID, ayant donné pouvoir à Mr Th. ROUQUET.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 22 Mars 1990, celui-ci est adopté.

A la mémoire de Mr J. BLANQUET, conseiller municipal décédé le 4 Mai 1990, Mme le maire demande d'observer une minute de silence. C'était un homme discret mais efficace, un homme d'une très grande générosité, c'était un homme de coeur".

Il est décidé d'acheter une plaque pour mettre sur son caveau au cimetière.

DON DE Mr PRADES

Le conseil municipal remercie Mr Jacques PRADES qui a eu la gentillesse d'offrir à la commune pour son "effort artistique" un superbe tableau, une aquarelle "La Mare des Usages".

TRAVAUX DE L'EGLISE

Avenant au marché d'ingéniérie et d'architecture Honoraires de l'architecte Mr Serge COLAS Architecte des Bâtiments de France. En raison des suppléments de travaux, il y a un supplément d'honoraires de 17.926,21 F HT soit TTC 21.260,47 F.

FOYER POLYVALENT

Le conseil municipal:

- autorise le maire à signer un avenant No. 2,
- avec l'entreprise FOSSARD pour la somme de 29.860 F HT soit 35.413,96 F TTC (toiture versant arrière) + film polyane en double 2.890 F HT soit 3.427 F TTC.
- a signer un avenant avec les entreprises :
- BARHTELEMY double vitrage 39.547 F HT soit

46.902,74 F TTC.

- DENEUVILLE doublage cloisons laine de verre 7.137 F HT soit 8.464 F TTC.
- TOPPANI 71.292 F HT soit 84.552,31 F TTC.
- C.S. ÉLECTRICITÉ 14.000 F HT soit 16.604 F TTC.
- MILLET 15.434 F HT soit 18.304,72 F TTC.
- En moins, supprimé, SABLES INDUS 22.500 F HT soit 26.685 F TTC.

AUGMENTATION ET PRÉVISION D'AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE L'ÉCOLE

A ce jour, il y a 50 élèves

Classe de Mme PETIT :		Classe de Mr PETIT		
MSE (4 ans	9 élèves	CE 2	6 élèves	
GSE (5 ans)		CM 1	8 -	
CP	7 -	CM 2	4 -	
CE 1	9 -			
÷	. 32 élèves		18 élèves	

Prévisions pour la rentrée 90/91

50 élèves - 4 CM2 (6ème) + 6 MSE (nés en 86) = 52 élèves.

D'autre part, un lotissement communal de 17 maisons vient de démarrer (1 seule maison terminée qui nous a apporté 2 élèves) et de ce fait, on peut s'attendre à une augmentation significative des effectifs au cours de la prochaine année scolaire.

Le conseil munincipal envisage d'affecter une ou deux pièces de l'ancien presbytère, racheté par la commune et actuellement en cours de réaménagement, à un usage scolaire. C'est pourquoi, le conseil municipal demande:

- l'ouverture d'une classe préélémentaire dans un avenir proche, rentrée 1991;
- une création de poste à Mr l'Inspecteur départemental de l'Éducation Nationale.

SUBVENTION CLUB M. VINCENT

Le conseil municipal décide, à la majorité (vote à bulletins secrets - 6 oui - 3 non - 1 blanc)

- d'allouer la subvention 1990 au club M. VINCENT :

Pour toucher une subvention du Conseil Général, le club doit toucher une subvention communale. Le dossier doit être envoyé avant le 30 Mai 1990.

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS

Comme chaque année, le conseil municipal,

- décide d'organiser un concours communal des maisons et jardins fleuris. S'inscrire auprès de :

> Mme BEAUDENON - Tél. 64.31.82.53 ou Mme BERMOND - Tél. 64.31.80.71

> > avant le 30 Juin 1990.

Syndicat Intercommunal de la

COMITÉ DÉPARMENTAL DU TOURISME

Mr MONNET René, conseiller municipal, est désigné pour faire partie d'une commission de travail.

INFORMATIONS

26 MARS 1990

RUELLE - entre R.N. 105 et rue E. Parquet - remise en

Coût	10.500 F		
TVA 18,60%	1.953 F		
	12.453 F		

Travaux effectués par la Société Chimique de la Route.

E.D.F. - Pose d'un fover supplémentaire rue H. Pelle

Montant TVA 18,60%	1.350,21 F 251,13 F	
	1.601,34 F	

par l'entreprise BORNHAUSER.MOLINARI.

AUTOROUTE A5 - Section MELUN (R.N. 371) SENS

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative - Application de l'article L123.8 du code de l'urbanisme.

Section déclarée d'utilité publique.

Il est créé, au bénéfice de l'Etat, un emplacement réservé sur les emprises concernées par le projet. Enquête préalable de 39 jours du mardi 22 Mai au

vendredi 29 Juin 1990.

Le public pourra consulter les dossiers et inscrire ses observations sur le registre aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public.

- Lundi 21 Mai 1990 - 10 h - Salle polyvalente de Valence - réunion avec SCETAUROUTE : présentation des dispositions techniques à soumettre à l'enquête hydraulique.

CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIRABIOUE DES RENARDS

Nous sommes dans une zone de vaccination expérimentale des renards contre la rage, par voie orale. Des appâts en tablettes de 4 cms de couleur marron ont été distribuées aux alentours.

NE LES TOUCHEZ PAS - NE LES RAMASSEZ PAS

En cas de contact accidentel, consultez :

La direction des services vétérinaires de Seine-et-Marne - Tél. 64.52.33.74

ou l'un des centres de traitement antirabique sui-

Centre Hospitalier M. JACQUET - rue Fréteau de Pény - 77000 MELUN? Tél. 64.39.95.33.

Centre antirabique de l'Institut Pasteur - 25, rue du Dr ROUX - 75724 PARIS Cedex 15.

> Tél. le matin 45.67.35.09 - 45.68.22.06 Tél. l'après-midi 45.68.87.50

ACTION EN FAVEUR DE L'ENFANCE HANDICAPÉE

Organisée par le Rotary Club de MELUN et la CROIX ROUGE de MELUN. Pour la 8ème année consécutive, vente de brioches les samedi 9 et dimanche 10 Juin 1990.

FERICY: Art et Artisanat.

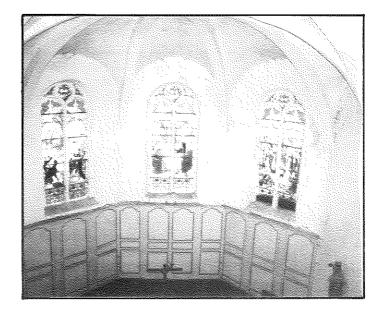
COMPTE RENDU DE RÉUNIONS OU RENDEZ-VOUS

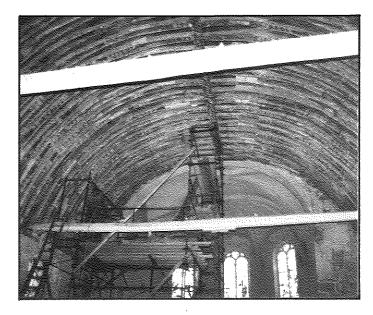
31 MARS 1990

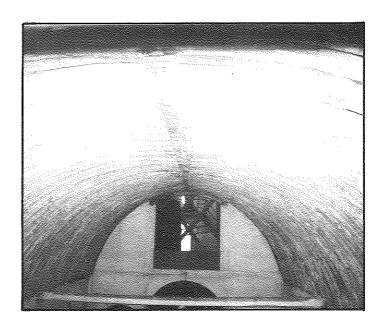
	Vallée Javot : Compte Administratif 1989 - Budget unique 1990.
27 MARS 1990	Syndicat d'Electrification : Compte administratif 1989 - Budget unique 1990
29 MARS 1990	MELUN - Préfecture - Réunion avec Mr le Préfet de Région - Mr le Préfet de Seine-et-Marne - Mr le Président du Conseil Général Les parlementaires et les maires : révision du Schéma Directeur de l'Ile de France.

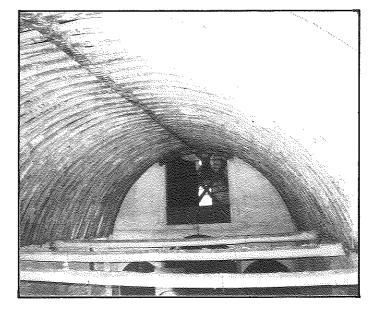
10 AVRIL 1990	Visite de Monseigneur CORNET, évêque de MEAUX pour les travaux de l'église.
	VACANCES
10 MAI 1990	PARIS - Palais des Congrès - Journées Nationales de l'Eau.
Fête communale des 12 et 13 MAI 1990	Mme REDON remercie toutes les personnes qui ont aidé et les généreux donateurs de lots.

TRAVAUX EN COURS RÉFECTION DE L'ÉGLISE DE VALENCE EN BRIE









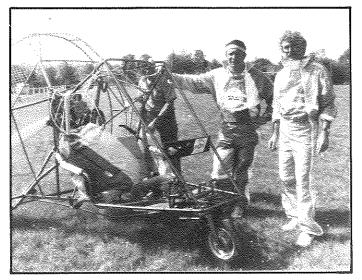


Visite de l'église en travaux par l'évêque de MEAUX

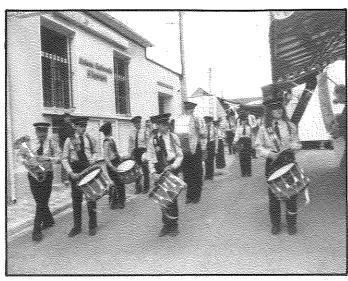
QUELQUES PHOTOS DE LA FÊTE COMMUNALE

avec la participation de Didier Eymin

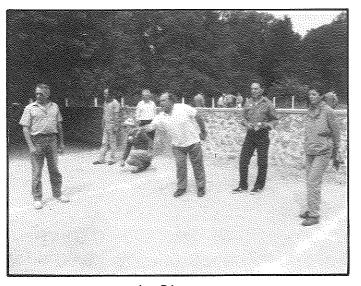
Champion du Monde de Paramoteur et Parapente



Didier Eymin, Champion du Monde de Paramoteur et Parapente



La Fanfare de MONTEREAU



La Pétanque



La Fête



A LA MAIRIE DES NOUVELLES 14 FAMILLES INSTALLÉES A VALENCE





REPAS DES ANCIENS OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ AU RESTAURANT «LE PETIT SAINT HUBERT»



L'ANCIEN PRESBYTÈRE SE TRANSFORME EN FOYER POLYVALENT



OS — INFOS — INFOS — INFOS — INFOS — INF

La CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT de SEINE-ET-MARNE "C.A.D.A.L."

propose

DES PRETS COMPLEMENTAIRES IMMOBILIERS

La "C.A.D.A.L." consent des prêts sociaux pour compléter le financement des opérations immobilières suivantes :

- Construction d'un pavillon
- Acquisition d'une habitation neuve
- Acquisition d'une habitation ancienne avec ou sans travaux
- Agrandissement d'une habitation.

L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et constituer la résidence principale et personnelle.

Le demandeur doit résider en Seine-et-Marne ou y exercer une activité ou s'y installer pour sa retraite.

Un prêt peut être également consenti aux personnes ne résidant pas en Seine-et-Marne et désirant acquérir une habitation de plus de 20 ans avec travaux d'amélioration.

Les ressources du demandeur ne devront pas dépasser le barême de ressources "P.A.P.".

Le montant des prêts varie de 25 000 à 47 000 Francs suivant la situation familiale du demandeur.

Durée de remboursement : 5 - 7 ou 10 ans suivant le quotient familial et le coefficent d'endettement avec différé d'amortissement du capital pendant un an.

Taux d'intérêt: 3,25 %

Exemple de remboursement pour un capital de 10 000 Francs.

Sur 5 Ans: 222,45 Francs par mois Sur 7 Ans: 153,06 Francs par mois Sur 10 Ans: 106,92 Francs par mois

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter les services de la "C.A.D.A.L." situés 2, rue Eugène Briais à MELUN.

- Adresse postale : C.A.D.A.L. Hôtel du Département 77010 MELUN CEDEX
- Tél.: 60.69.31.81



Arrêté

Rappel de l'arrêté municipal du 10 Juillet 1989

"L'utilisation de tous engins à moteur : tondeuse à gazon, tronçonneuse, débroussailleuse, faucheuse, motoculteur, etc ... est interdit les dimanches et jours fériés avant 9 heures et après 12 heures afin de ne pas troubler le repos ou la tranquillité des habitants"

Le Club Sportif de Valence Section Football remercie le Bar-Restaurant "Le Petit-Saint-Hubert" de leur don généreux, suite à la rencontre RENDEL-VALENCE, lors du Week-end de la Pentecôte.

Monsieur Claude PETIT, Directeur d'École, - remercie Monsieur VAUCOULEUR, Président de "La Boule Joyeuse" de sa générosité. Don de 650 F au profit des classes de

découverte.
- Les familles :

TOURBET - BAILLY MARIS - NOEL FAURE - DESCUSSE BULLOT - VERSTRAETE

des dons faits à la Coopérative Scolaire à l'occasion des mariages de leurs enfants.

Jacques BLANQUET Conseiller Municipal n'est plus.

La Rédaction du Valençois s'associe à la douleur de Marie, son épouse, ainsi qu'à toute sa famille, et leur exprime ses plus sincères condoléances.

La Rédaction

DÉPART POUR LES CLASSES DE NEIGE

M' PETIT et M^{me} REDON entourés par les enfants au moment du départ



Classe de neige

du 23 janvier au 7 février Châlet " Les écureuils" La Chapelle d'Abandance

(Haute-Savoie)

Le mardi 23 janvier, à 22 heures, un car nous a emmenés à la gare de Melun. C'est là que nous avons rencontré Fabrice et Fatima nos animateurs qui nous ont encadrés pendant le séjour. Ensuite, nous sommes montés dans le train qui était composé de uagons-dortoirs. Ce sont des uagons spéciaux avec de chaque côté une rangée de trois lits superposés.



Hous nous sommes vite endormis et au petit matin, nous avons débarqué à Evian où un car nous attendait pour nous conduire au châlet "Les Ecureuils", à La Chapelle d'Abondance.

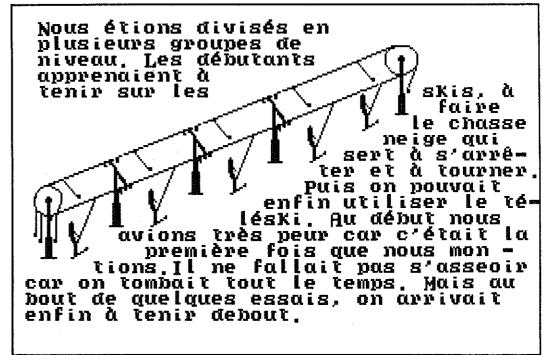
Hous nous sommes installés dans le chalet avec l'aide de nos moniteurs, Fabrice et Fatima. Après avoir fait l'inventaire de nos valises, nous aveons rangé nos affaires dans les armoires après nous avons nos lits. Ensuite nous nous sommes installés dans la classe qui se trouvait au même étage que les chambres. Hous avons sorti nos affaires: stylos, règles et cahiers. Car il ne faut pas oublier que nous faisions classe tous les matins de 8h30 à 11h45 et que ce n'était pas des va<u>ca</u>nces !!

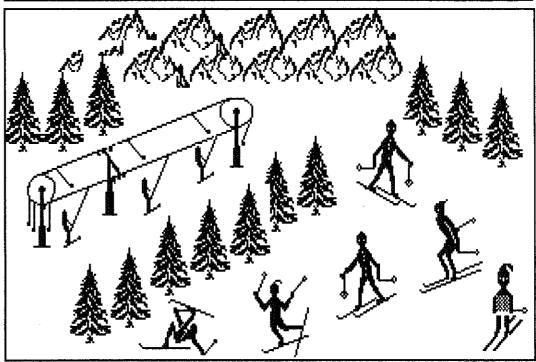




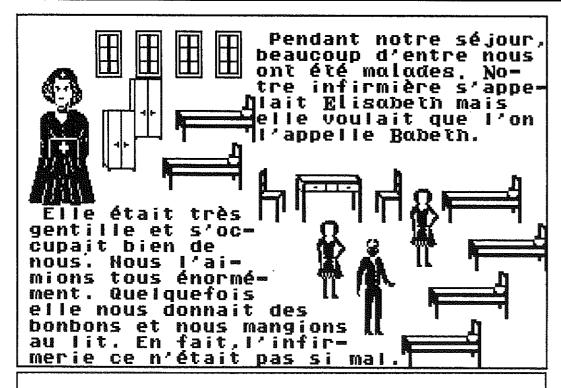
Au début du séjour, comme il n'y avait pas de neige nous n'avons pas pu faire de ski de fond. Il a donc fallu attendre qu'il neige le cinquième jour pour commencer à faire du ski alpin. Hous skiions donc tous les aprèsmidis car la matinée nous faissions classe. Après le déjeuner un car nous attendait devant le chalet et nous emmenait à un petit cabanon où nous chaussions nos skis. Puis nous allions au télésiège où nous attendaient les moniteurs.

Quand tout le monde était prêt, le télésiège nous emmenait sur un plateau élevé. Plus on montait plus la vue s'agrandissait. Nous passions devant des arbres vert foncé: c'était des conifères. Quand nous arrivions en vue du plateau, nous levions la barre de sécurité qui nous empêchait de tomber. Là-haut, nous attendions le moniteur. La neige n' était pas très abondante. Mais ça ne nous a pas empêché de faire du ski pendant une semaine.





Pendant cette classe de neige nous avons fait plusieurs sorties. Nous avons visité la cité médiévale d'Yvoire. C'est une ville fortifiée avec des remparts, Puis, nous sommes allés à GENEVE : tout d'abord nous avons visité le Muséum d'Histoire Naturelle, où nous avons vu surtout des animaux naturalisés. Nous nous sommes beaucoup intéressés aux oiseaux, et aux grands animaux de la savane africaine Ensuite, nous sommes allés visiter ie musée de l'horlogerie: nous y avons admiré des montres et des horloges anciennes.





Beaucoup, d'intervenants sont venus au chalet: un guide de haute montagne qui nous a parlé du ski de randonnée, un gendarme qui nous a montré un montage

audio-visuel sur les secours en montagne et un garde-forestier qui est venu nous parler des conifères et de la forêt en montagne. Le maître nous a présenté un montage sur les rapaces nocturnes et diurnes.

Cette classe de neige nous a tous beaucoup plu, bien qu'il y ait eu quelques malades. Hous avons appris autant de choses avec les animateurs et au ski qu' en classe avec Monsieur Petit. De plus, nous avons fait beaucoup de jeux de veillées et aussi d'excursions. Elle était quand même bien cette classe de neige!!



—NOS JOIES

Mariages:

- 4 Novembre 1989 Marie-Christine TOURBET et Philippe BAILLY.

- 26 Mai 1990 Françoise MARIS et Thierry NOEL.

- 9 Juin 1990 Valérie FAURE et Daniel DESCUSSE

- 23 Juin 1990 Angélique BULLOT et Rudy VERSTRAETE

Tous nos voeux de bonheur aux jeunes Mariés.

Naissances:

Nina Stella MARIN le 20 Février 1990

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos voeux de bonheur au bébé.

—NOS PEINES -

Décès:

- Mme JOZON André Claire le 5 Mars 1990
- Mme HERBLOT Marguerite le 20 mars 1990
- Mr Emile ROBERT, dit "Mimile" ancien propriétaire du Restaurant-Bar-Tabac "le Petit Saint-Hubert" le 5 Avril 1990.
- Mr Jacques BLANQUET, Conseiller Municipal le 4 Mai 1990.

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

"Adieu Mimile"

Une foule nombreuse et recueillie accompagnait ce mardi après-midi, "Mimile" ROBERT, au dernier rendez-vous de son histoire, au cimetière de La Chapelle-Gauthier.

Vie de travail, de convivialité, et d'amité au service des autres, telle fut sa devise durant toute sa vie.

Estimé par tous ceux qui le connaissaient, de Paris, de Montereau, du canton, en passant par Valence-en-Brie, où il devait rester plus de vingt ans au Petit Saint-Hubert, comme cafetier-restaurateur.

La maladie le terrassa dans sa 63e année, ne le laissant pas profiter d'une retraite bien méritée avec, Annie, son épouse.

Adieu Mimile.

Tes Amis.

Madame Marie BLANQUET et sa famille remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur douleur lors de décès de leur cher défunt.

SACHEZ TOUT, TOUT DE SUITE SUR VOTRE RETRAITE DE SALARIÉ

La retraite, vous y pensez de temps à autre, ou bien vous souhaitez vous informer mais ne savez par quel bout commencer?

eh bien, c'est tout simple....

Rendez vous dans un des points d'accueil informatisés que la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés met à votre disposition en lle-de-France.

Dans tous ces points, vous trouverez un personnel très compétent qui vous accueillera et répondra aux questions que vous vous posez et vous proposera en outre un service personnalisé:

Si vous avez plus de 55 ans, vous pourrez demander votre relevé de compte grâce à vos seuls nom et numéro de sécurité sociale.

Le compte individuel contient toutes les informations qui permettent, le jour venu de calculer votre retraite. En effet, dès vos premiers salaires, la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés a ouvert un compte à votre nom, qui est complété chaque année par votre salaire soumis à cotisations. Cette caisse est ainsi la seule à pouvoir vous donner une information exacte.

Et si vous le souhaitez, le technicien qui vous recevra vous communiquera sur le champ une évaluation de votre pension à la date à laquelle vous pensez prendre votre retraite.

Un détail qui a son importance... ces services sont entièrement gratuits.

Un numéro à noter pour connaître nos points d'accueil :

40.37.37.37

VILLE	ADRESSE	JOURS	HORAIRES	
CHELLES	Centre Communal d'Aide Sociale rue des Frères Verdeaux SNCF : Chelles	Jeudi Vendredi	de 9h00 à 12h00 de 14h00 à 16h30	
MEAUX	Bureau d'Accueil Cité Administrative du Mont-Thabor SNCF : Meaux	Lundi Mercredi Jeudi	de 9h00 à 12h00 de 13h30 à 16h30	

Jacques BLANQUET conseiller municipal nous a quittés



Il est toujours très difficile de prendre la parole en de pareilles circonstances. Mais aujourd'hui, le Maire que je suis, représentant le conseil municipal de Valence-en-Brie et les habitants de Valence, se doit hélas, de faire l'éloge de celui qui fut un des nôtres au Conseil Municipal de Valence et qui fut, de plus, un ami.

Oui Jacques, je sais mieux que quiconque que les mots ne veulent plus rien dire, mais nous nous devons d'exprimer ce que nous ressentons.

Vie difficile de travail, de labeur, d'épreuves mais aussi vie au service des autres, puisant tant dans ses ressources physiques, intellectuelles que dans sa croyance pour donner encore plus.

Une vie de famille avec son épouse Marie, élevant 4 enfants mais le destin n'épargna pas ses 2 fils, décédés tous deux accidentellement à l'aube de leur vie. Sa foi, son épouse et ses filles l'aidèrent à surmonter ces terribles épreuves.

Pour donner, il donna...

Conseiller municipal depuis près de 20 ans, il oeuvra pour que les choses et les mentalités changent. Il était épris de justice. Il était de ceux qui prêchait le bien et avant tout l'Amour des Autres.

Son dévouement fut exemplaire. A Valence, beaucoup le comprirent puisqu'aux dernières élections, il fut réélu au Conseil Municipal avec une très large majorité, dès le 1er tour. C'est dire l'estime que nous lui portions.

Jacques, oeuvra, également beaucoup, dans le milieu associatif. A la création du Comité des fêtes, il en fut, accomplissant toutes les tâches avec efficacité et discrétion, car c'était un homme discret. Il fut aussi Président de l'Echo de Valence, en ce domaine aussi, de nombreux jeunes furent à son école de musique. Et plus proche de nous, "il se donna" pour

VALC: Valence Animation - Loisirs - Culture. Chacun se souvient des magnifiques décors qu'il avait réalisés pour le Noël des enfants, spectacle composé par son gendre et sa fille.

L'organisation de la fête communale, c'était lui.

L'organisation du rallye intercommunal, c'était lui. Il fut également membre bénévole du Corps des Sapeurs Pompiers de Valence, et j'en passe.

Jacques n'épargnait pas sa peine avec Marie et ses enfants, toujours "pour servir les autres", pour "faire plaisir" aux autres. Quelle générosité il avait!

La retraite aurait dû être heureuse mais la terrible maladie devait avoir raison de lui. Avec un très grand courage, après de terribles souffrances aussi bien morales que physiques, son dur chemin s'est arrêté vendredi au crépuscule de ses 61 ans.

Jacques, votre message n'a pas été vain, la nombreuse assistance venue vous accompagner à votre dernière demeure le prouve.

LE TEMPS DE DIEU

Il y a un temps pour tous les êtres. Mais ce temps n'est pas le même pour tous. Le temps des choses n'est pas celui des bêtes. Et celui des bêtes n'est pas celui des humains. Et par dessus tout et différent de tout, il y a le temps de Dieu qui enferme tous les autres et les dépasse. Le coeur de Dieu ne bat pas au même rythme que le nôtre. Il a son mouvement propre. Celui de son éternelle miséricorde qui s'étend d'âge en âge et ne vieillit jamais. Il nous est très difficile d'entrer dans ce temps divin. Et cependant, là seulement, nous pouvons trouver la paix.

> Extrait de "La Sagesse d'un pauvre" d'Eloi Leclerc (Ed. Franciscaines) Poème lu par Madame Jeannette Beaudenon lors des obsègues

Que Marie, votre épouse, vos enfants Marie-Line, Anne-Marie et leurs époux, vos petits enfants, votre soeur et son mari, vos beaux-parents, Mr et Mme Tureck, votre brue et toute votre famille sachent que tous les habitants de Valence leur expriment toute leur sympathie et toute leur amitié en ces pénibles moments, en acceptant nos condoléances émues.

Jacques, je ne vous dis pas "Adieu", mais "Au revoir".

Pour la Commune Le Maire A.M. REDON-MICHAUD

Poème écrit et lu par Pascal FRENCH, lors de l'enterrement

Certains jours, la réalité paraît s'être absentée.

Nos pas, nos démarches, nos propos sonnent comme l'écho d'un songe auquel on veut croire, auquel on veut rester attaché.

On se force à retenir un instant d'essentiel.

Et, comme un collectionneur, on range sur les étagères du souvenir ce qu'hier encore on ne savait consever.

Nous avons un rendez-vous fixé dans un ailleurs que nos mots n'arrivent pas à décrire.

Nos pensées s'arrêtent sur un rayon de soleil, nos yeux s'immobilisent, aveuglés par un ciel trop bleu.

Notre imaginaire paraît hésiter là précisément où la vie éternelle commence. Où le temps ne se fragmente plus en PASSÉ - PRÉSENT - FUTUR.

Rien jamais ne se termine.

PARTIR CE N'EST PAS DISPARAITRE, C'EST SE TRANSFORMER ET TRANSFORMER LES AUTRES

C'est offrir la chance, au-delà des larmes, du vide et du silence, de transformer les peines en joies.

De trouver en nous une force que l'on ne soupçonnait pas et de te l'offrir, à toi, en te disant :

"Tu vois, tout ce que tu doutais de nous faire comprendre, nous le comprenons. Tu ne t'es pas battu pour rien. Ces derniers jours n'étaient pas de trop. Et ces secondes de vie, si merveilleuses, que tu entrevoyais parfois le temps d'un soupir, c'est à nous de les transformer le temps d'une vie".

A nous de prouver que tes idées, tes croyances, ton amour continuent à se répandre parmi nous.

Ton héritage n'est pas un mot vain.

Regarde nous, avec ce regard qui excusait toujours, qui cherchait à comprendre ce qui t'était incompris.

Pardonne nous de ne pas être encore aussi fort que tu le voudrais.

Nous ignorons tout ou en connaissons si peu. Ce qui est notre vérité, c'est ce que tu as construit et ceux que tu as réunis ici aujourd'hui.

Regarde, tout ça c'est toi.

Pour moi, pour nous, tu es et restera une lumière.

Plus que le souvenir, c'est une nouvelle vie qui prend son essor.

C'est un coin de ciel bleu,

et un coin de ciel gris.

C'est le soleil et la pluie.

La pluie qui arrose un coin de jardin

Le soleil qui déjà dessine les frontières de ton nouveau monde.

Au revoir

Nous nous reverrons

Pascal FRENCH.

Adresses et renseignements utiles

Mairie: heures d'ouverture de la mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	11/12h	11/12h	15/18h	11/12h	11/12h
Après-midi	15/18h	15/18h		15/18h	

Samedi: Permanence du maire ou des conseillers municipaux:

de 10 à 12 h. (sauf en Juillet et en Août)

TÉLÉPHONES

Mairie: 64.31.81.35

Médecin: Docteur POINSOT, 64.31.86.88

École Publique Mixte: 64.31.83.06

Paroisse: Abbé CALVIERE - FERICY, 64.23.85.59 Perception du CHATELET-en-BRIE: 60.69.40.58

P.T.T. VALENCE-en-BRIE: 64.31.81.47

Services et renseignements commerciaux : 14

37, rue Royale, FONTAINEBLEAU

Dérangement : 13 Police: 17

Pompiers: 18 **S.A.M.U.**: 15 et 64.39.01.70

Taxi: MERIEL Patrice, 12, Bd Diderot - MONTEREAU-SURVILLE 64.32.47.67

(Tél. voiture 45.93.63.69)

MAÇONNERIE — COUVERTURE **BÉTON ARMÉ**

Entreprise VENET Frères s.a.r.l.

de Père en Fils depuis 1885

6. Rue de la Croix LA BROSSE par HÉRICY 77850

Tél. 64.23.88.45



- AMINCISSEMENT
 - REMISE EN FORME
 - VITALITÉ
 - ASSOUPLISSEMENT
 - MUSCULATION

VOUS AUSSI POUVEZ...

CHEZ BODY BEAUTY

- □ vous sentir en pleine forme!
- ☐ mener une existence plus agréable!
- □ reprendre confiance en vous-même! \square vous affiner votre silhouette!
- □ votre cellulite disparait!
- □ vos muscles s'affermissent!

Un jeu de SEPT tables de gymnastique modulables avec télécommandes personnelles est à votre disposition

7 bis, rue de la Garenne LA GRANDE PAROISSE **Tél. 60 96 13 20**

S.T.P.M

Terrassement Assainissement

Location de matériel. Travaux Publics et d'Entreprise

Avec et sans chauffeur

Plaque vibrante

Chargeur articulé

Moto-pompe

Bétonnières

☐ Nettoyeur haute pression

Compresseur

Mini-pelle

☐ Tonne à eau

■ Dumper

☐ Groupe électrogène

Tarière

☐ Roulotte de Chantier

Pilonneuse Etc...

Route de Bray, Zone Industrielle, 77130 MONTEREAU, tél.: 60.96.14.40

Auherae



1 place de l'Église

77830 Valence en Brie

Tél.: 64 31 81 12

CHAUFFAGE PLOMBERIE ENTRETIEN RAMONAGE DEPANNAGE RAPIDE DEVIS GRATUIT

JEAN-RENÉ LABADILLE



LA GRANDE PAROISSE

TEL.: 60.96.17.34



Rue ALBERT GARRY 94450 LIMEIL BREVANNES Tél.45.69.42.86

"SPAR"

épicerie-fruits-légumes-butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Église

Valence en Brie

TÉL.: 64 31 83 62

TABAC

BRASSERIE - NOCES - BANQUETS

32, rue André Taboulet 77830 VALENCE-EN-BRIE ST Fermé le Mercredi



TOUT POUR LA PÊCHE

NATURALISATION AQUARIOPHILIE

Michel PIOU

6, Rue Danielle Casanova 77130 MONTEREAU Téléphone: 64 32 08 77

Serge BOURQUI



Peinture Vitrerie Revêtement sols et murs Ravalement Nettoyage façade Nettoyage moquette

23. rue du Lavoir 77950 SAINT GERMAIN LAXIS



S.A.R.L. TRANSPORTS

JACQUET

***************** Tél.: 64318291

(lignes groupées)

Savoyarde - Benne Surbaissés - Télescopique Plateau Ridelles

13, rue Octave Rousseau 77830 VALENCE-EN-BRIE

SOCIÉTÉ

D'EXPLOITATION

DES TRANSPORTS

H. BRIARD

47 Avenue de la Libération PAMFOU - 77830 VALENCE EN BRIE

TÉL.: 64 31 81 70



S.A. **MAGNIN SASDELLI**

bières fines eaux minérales jus de fruits

boissons gazeuses vins fins champagne

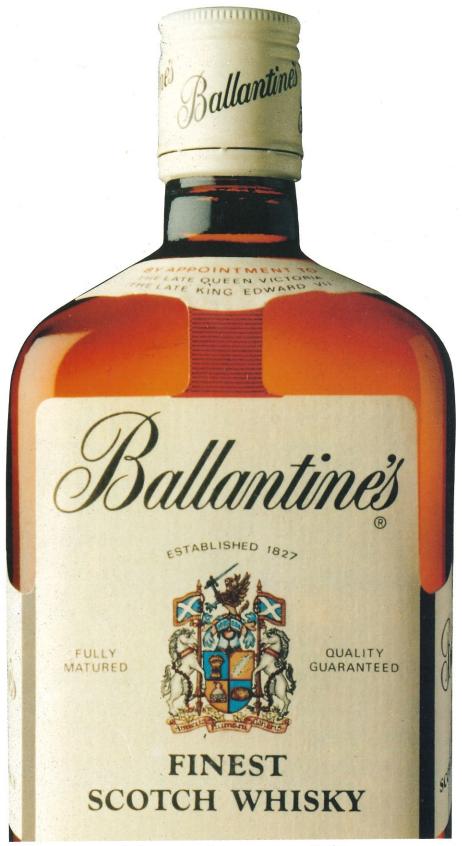
Route du Petit-Fossard,

64 32 06 53 Esmans 77130 MONTEREAU

B. P. 31

64 32 41 60

Grand Cru d'Ecosse



Sachez apprécier et consommer avec modération.

Distribué par **PERRIER-JONET/ BARTON & GUESTIER** Distribution, **Tour Gamma A, 193-197, rue de Bercy, 75582 Paris Cedex 12. Tél. 42.22.24.24.**